

## Vous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre habitation ?

Cette démarche vous permet d'effectuer une demande d'Opération Tranquillité Absences.

Les agents de la Police Municipale feront des passages dans le cadre de la surveillance de votre habitation.

Ce service est gratuit.

Pour plus d'informations, veuillez consulter l'arrêté correspondant en cliquant [ici](#).

### Rappel

Quelques précautions à prendre avant de partir :

- Pensez à verrouiller vos portes et fenêtres, à fermer vos volets et votre portail.
- Placez en lieu sûr et éloignés des accès vos bijoux, moyens de paiement, clés de voiture... Il est conseillé de ne pas laisser d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.
- En cas d'absence durable, votre domicile doit paraître habité. Demandez à une personne de confiance de relever votre courrier, d'ouvrir vos volets pendant la journée...
- Les policiers sont à votre service. Demandez leur conseil, signalez tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation d'un cambriolage.



Cette démarche prend 5 minutes

---

- J'accepte les [conditions générales d'utilisation du service](#)
- Je consens à [l'utilisation de mes données personnelles dans le cadre de cette démarche en ligne](#), conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD). [Consulter les règles de confidentialité du site.](#)

Attention : Afin d'utiliser ce service, vous devez vous [identifier](#) ou [créer un compte](#).